



## Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 1007

Nom de l'établissement : Site Henry-Fazy

Adresse de l'établissement: Rue Henry-Fazy 2, 1204 Genève

Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>2</sup>	Remarque
Sous-sol	A03	Bakélite-Tableau électrique	Long terme	Amianté sur avis d'expert
RDC	b13	Bakélite-Tableau électrique	Long terme	Amianté sur avis d'expert
RDC	b13	Bakélite-Boitier télécommunication	Long terme	Amianté sur avis d'expert
1er étage	c01	Bakélite-Boitier télécommunication	Long terme	Amianté sur avis d'expert
1er étage	c12	Carton amianté	Moyen terme	Amianté sur avis d'expert

<sup>1</sup> Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.  
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.